



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1001-273, 1005-038 ET 1005-039

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que lors de sa séance tenue le 14 août 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements numéros 1001-273, 1005-038 et 1005-039, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-273

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages de « classe B – multifamiliale 2 logements » et de « classe C – multifamiliale 3 logements » du groupe « H : Habitation » dans les zones 8260-35 et 8260-68 et de retirer les usages commerciaux dans la zone 8260-68 (rang Saint-François).

RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-038

Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'appliquer à la zone 8260-68 les dispositions applicables à la requalification du rang Saint-François.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-039

Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'encadrer les bâtiments principaux de 4 étages et plus.

QUE la MRC Les Moulins a approuvé les règlements 1001-273, 1005-038 et 1005-039 le 12 septembre 2017 et a également émis un certificat de conformité pour ces règlements.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements sont entrés en vigueur le 12 septembre 2017, soit à la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Donné à Terrebonne, ce 18^e jour du mois de septembre 2017.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

Cet avis est également disponible sur le site Internet de la Ville de Terrebonne
--

